

Entreprendre en économie sociale et solidaire

Édition Pyrénées-Orientales



Créer son activité



Se développer



S'inspirer

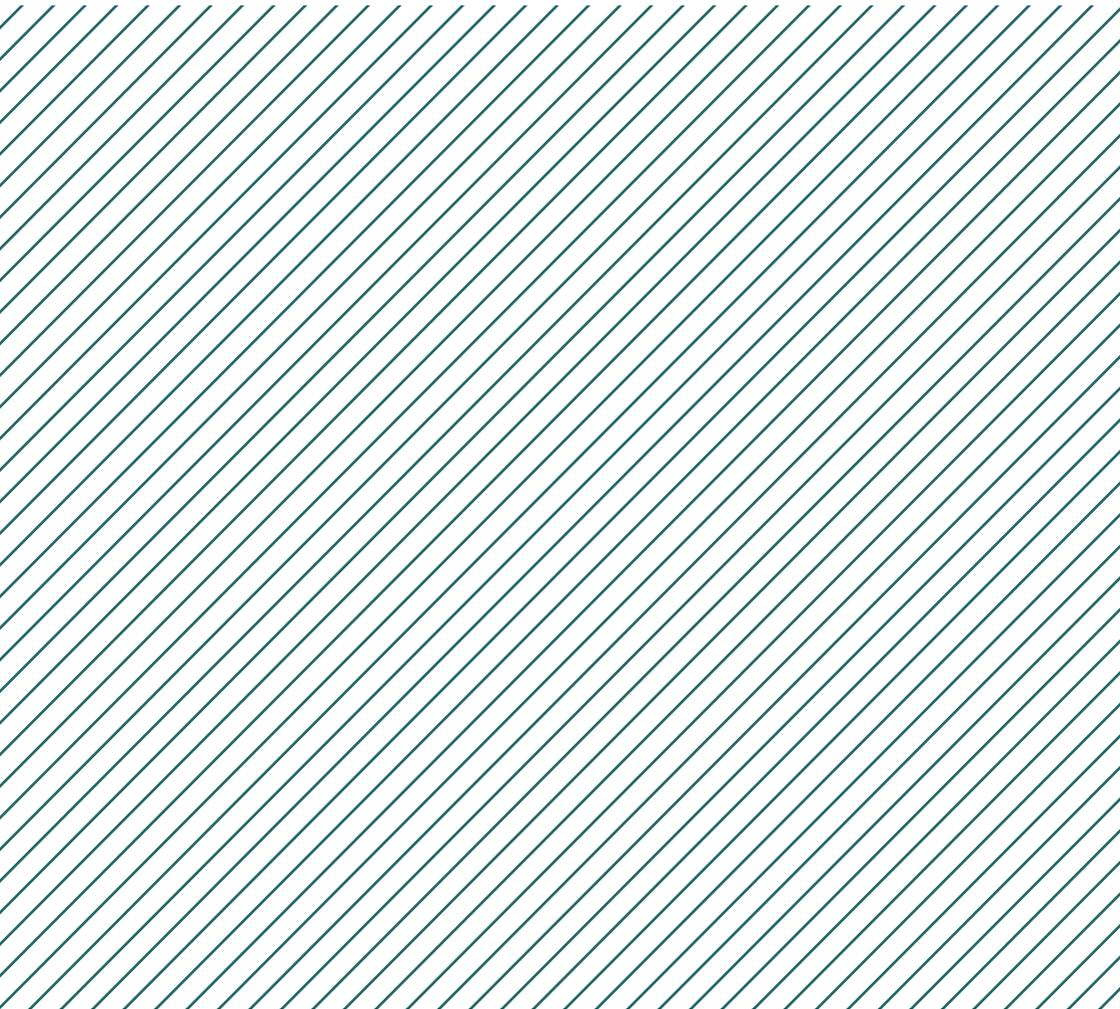


cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Occitanie

avec le soutien de





Introduction

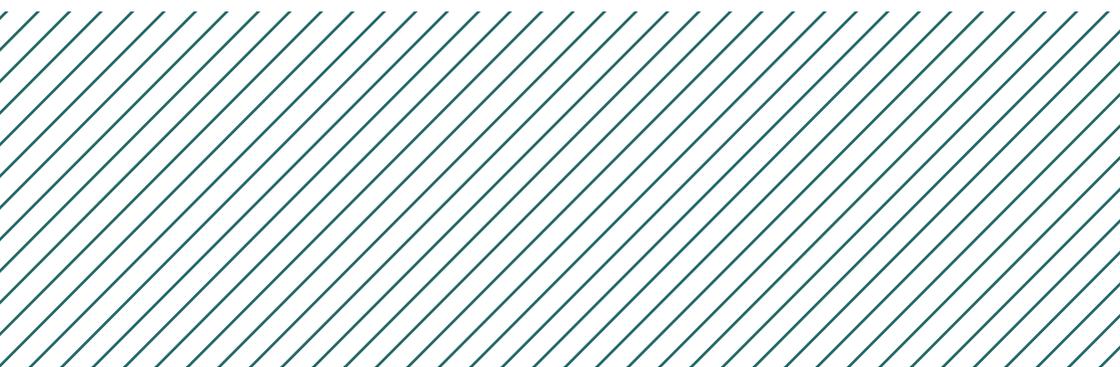
Vous souhaitez vous lancer dans un projet entrepreneurial dans le département des Pyrénées-Orientales ? Vous avez une idée, un concept que vous aimeriez transformer en entreprise ? Vous avez conscience des problématiques sociales, sociétales et environnementales et vous voulez agir pour votre territoire ? Vous êtes entrepreneur ou dirigez déjà une structure et vous souhaitez la développer ?

Il y a de multiples motivations à entreprendre : devenir son propre patron, vivre de sa passion, développer son territoire et créer de la richesse et de l'emploi local. Dans tous les cas, l'entrepreneuriat est synonyme d'engagement. S'engager pour lutter contre l'exclusion, développer l'écologie, valoriser la culture. A travers ce guide, nous vous amenons à questionner la nature de votre engagement entrepreneurial pour l'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une façon d'entreprendre autrement, qui met l'humain au cœur du projet, dans le respect des principes du développement durable.

Pour aboutir à la création d'une entreprise, plusieurs étapes doivent être respectées et certaines conditions réunies pour mettre toutes les chances de votre côté. Plusieurs enjeux se poseront, vous rechercherez des moyens de financer votre activité, des locaux, des partenaires... Pour y parvenir, une des clés consiste à savoir se rapprocher des structures qui vous prodigueront les bons conseils aux différentes étapes de votre projet.

Réalisé par la CRESS Occitanie avec le soutien du CGET, de la DIRECCTE Occitanie, de la Région Occitanie et de nombreux partenaires, ce guide a pour but de vous apporter un éclairage sur les différents dispositifs et moyens qui pourront vous aider dans votre création et le développement de votre projet.

Vous y trouverez une présentation des caractéristiques de l'économie sociale et solidaire, les étapes clés de la création d'entreprise, le descriptif des principales structures d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS ainsi que des ressources à l'appui pour approfondir votre démarche.



Première édition : Décembre 2018

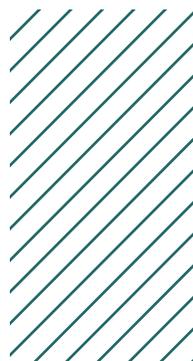
Création graphique : Laurine Leyrat

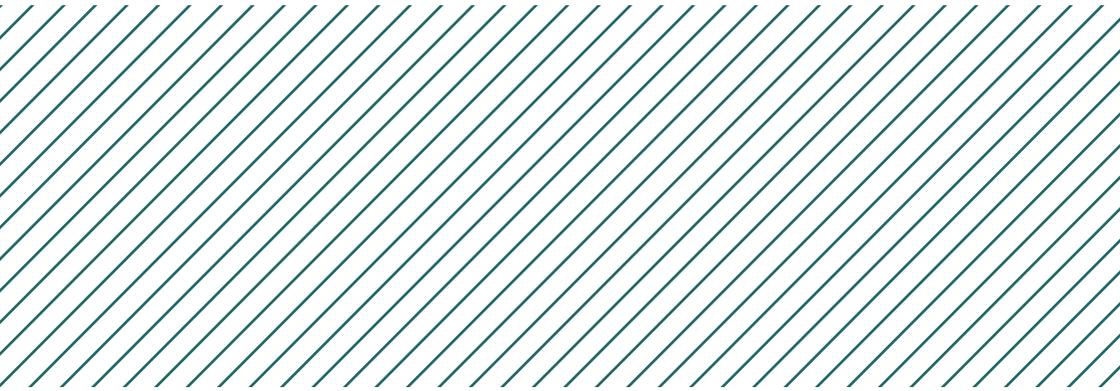
Réalisation : Cress Occitanie

Impression : Scop Ruffié (09)

Sommaire

01 Connaître l'ESS	7
02 Créer son entreprise dans l'ESS.....	15
03 Se faire accompagner	25
Les acteurs de l'accompagnement dans l'ESS	29
04 Obtenir des financements	47
Les acteurs du financement dans l'ESS	53
Les adhérents de la CRESS Occitanie	62





01 Connaître l'ESS

Entreprendre autrement, donner du sens à son travail, concilier la réalité économique, l'utilité sociale et la gouvernance partagée, voilà comment nous pourrions définir l'économie sociale et solidaire (ESS). Il ne s'agit pas d'un concept mais d'une façon d'entreprendre différente. Derrière ce terme d'économie sociale et solidaire, il y a une réalité plurielle et pas toujours bien connue du « grand public ». Les entreprises de l'ESS ne sont pas des services publics bien que leur finalité soit sociale, sociétale ou environnementale et qu'elles répondent à un besoin existant sur un territoire donné. Elles répondent aux mêmes exigences que n'importe quelle entreprise. Seuls changent quelques principes : les statuts, la gouvernance, le partage des bénéficiaires... des éléments loin d'être négligeables car ils définissent la nature même de votre projet. Et qui sait, votre projet s'inscrit peut-être déjà dans l'ESS sans même que vous en ayez conscience !

→ Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire naît de la synthèse de deux concepts

L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations. L'économie sociale plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIX^{ème} siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

L'économie solidaire rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années

1970 pour répondre aux nouveaux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations à travers, par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger.

Ces deux mouvements sont complémentaires. **L'ESS est une économie au service de l'homme et non au service du profit¹.**

L'économie sociale et solidaire a été définie par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé** ».

¹ Source : <http://www.llelabo-ess.org>

Pour faire partie de l'ESS, une entreprise doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : bien qu'une entreprise de l'ESS cherche à gagner de l'argent, il ne s'agira pas d'une fin en soi.
- Une gouvernance démocratique : la gestion de l'entreprise est définie et organisée par les statuts qui prévoient une implication directe des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et des réserves obligatoires constituées, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées.

Une diversité de structures

L'ESS se distingue donc de l'économie dite « classique » par les valeurs qu'elle véhicule et la finalité de son projet. Les entreprises de l'ESS ne constituent pas un ensemble de structures homogènes. Elles peuvent prendre de multiples formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial ou entreprise d'insertion. L'ensemble des secteurs d'activité y est représenté, aussi bien le commerce que l'agriculture, le bâtiment, les services aux entreprises, l'aide à la personne. Peu importe le secteur dans lequel vous souhaitez entreprendre, votre projet trouvera sans doute sa place dans l'ESS.

Un modèle en développement

L'ESS représente presque 9,6 % des entreprises françaises et 10,5 % de l'emploi salarié. Au total, ce sont plus de 2,3 millions de français qui travaillent aujourd'hui au sein d'une de ces entreprises. Il est vraisemblable que ce chiffre tende à augmenter dans les prochaines années : on observe une croissance des créations d'entreprises en SCOP et en

SCIC, d'associations employeuses ou d'entreprises d'insertion. Dix ans après la crise économique et financière de 2008, nous constatons chez ces entreprises une plus forte résistance aux aléas du marché. Cette capacité d'adaptation de l'ESS est une de ses grandes forces.

En outre, notamment grâce à la Loi relative à l'ESS de 2014, les médias se sont emparés du sujet et parlent de plus en plus de « travailler autrement ». Cette recherche de sens est révélatrice d'une transformation de la société qui ne peut désormais plus ignorer l'urgence écologique et la qualité de vie au travail.

Une économie à fort impact social

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salaries, bénévoles, volontaires), que sur la société en général ». Définition du CSESS, 2011

Les entreprises de l'ESS se caractérisent par leur capacité à anticiper les besoins peu ou mal satisfaits et à y répondre. Ainsi, elles ont un fort impact social sur leur territoire.

→ FOCUS : L'agrément ESUS

Les entreprises de l'ESS ont la possibilité de faire une demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit agrément ESUS. Inscrit dans le cadre de la Loi ESS, cet agrément a pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS en facilitant l'accès aux financements solidaires à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale.

L'agrément ESUS permet également aux investisseurs d'une ESUS d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME.

Pour être éligibles à l'agrément « ESUS », les entreprises de l'ESS doivent remplir les conditions suivantes :

- poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Certaines structures de l'ESS mentionnées bénéficient de plein droit de cet agrément (elles sont renseignées au titre II de l'article 11 de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS). Il s'agit notamment des structures d'insertion par l'activité économique (voir focus p34).

Environ 1 000 entreprises bénéficient aujourd'hui de l'agrément ESUS. La demande d'agrément ESUS doit être adressée par courrier en 3 exemplaires à l'unité départementale de la DIRECCTE du département.

Association

Fondation

Société commerciale de l'ESS

Coopérative

Mutuelle

= ENTREPRISE DE L'ESS

+

Développement durable

Soutien aux personnes en situation de fragilité

Lutte contre l'exclusion

= UTILITÉ SOCIALE

+

CONDITIONS PRÉCITÉES

=

AGRÉMENT ESUS

EN SAVOIR PLUS

DIRECCTE Occitanie

Unité départementale des Pyrénées-Orientales

76, Bd Aristide Briand

66026 Perpignan Cedex

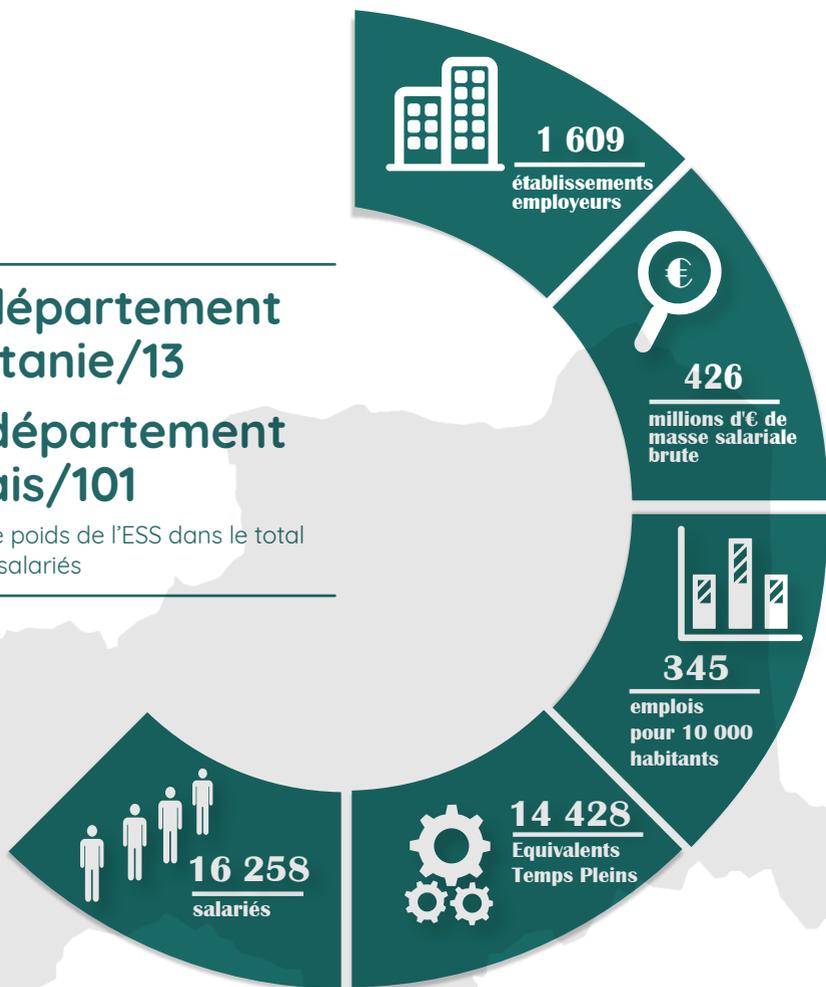
04 11 64 30 19

→ L'ESS dans le département des Pyrénées-Orientales

10^{ème} département
d'Occitanie/13

29^{ème} département
français/101

en termes de poids de l'ESS dans le total
des emplois salariés



13%
des emplois
salariés

18,4%
des emplois
salariés privés

8,9%
des
établissements
employeurs

9,5%
des
établissements
employeurs
privés

→ FOCUS : ESS et Politique de la Ville

LA POLITIQUE DE LA VILLE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté. Celles-ci sont définies, au sein des unités urbaines¹ de 10 000 habitants ou plus, à partir d'un critère principal, à savoir un revenu médian très inférieur à celui de leur unité urbaine

d'appartenance.

Sur cette base, on compte en Occitanie 105 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), répartis dans 47 communes et 39 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), lesquels rassemblent 358 000 habitants, soit 6,3 % de la population régionale.

CONTRAT DE VILLE PERPIGNAN MEDITERRANEE 2015-2020

Signé le 15 mars 2015, le contrat de ville Perpignan Méditerranée a été élaboré grâce à la mobilisation d'un large partenariat (État, Ville de Perpignan, Perpignan Méditerranée Communauté urbaine, Conseil régional, Conseil département, Chambres consulaires, Bailleurs sociaux, CAF, Pôle Emploi...).

Il définit les axes stratégiques et les priorités transversales des partenaires : égalité et lutte contre les discriminations, jeunesse, attractivité et cohésion sociale, participation des habitants...

9 conseils citoyens ont été mis en place dans chacun des 9 quartiers

prioritaires de Perpignan (Centre Diagona le du Vernet, Nouveau Logis, Champ de Mars, Bas Vernet Clodion, Bas Vernet Est, Baléares RDM, Saint Assisclé, Gare). Leur participation à la mise en oeuvre du contrat de ville est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider la déclinaison territoriale du contrat.

La politique de la ville, en plus d'un partage des objectifs entre partenaires, est aussi l'occasion de susciter des projets innovants via un appel à projet annuel.

Plus d'informations :
perpignanmediterraneemetropole.fr

¹ Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2 000 habitants.

CHIFFRES-CLÉS

→ Présence de l'ESS dans les QPV des Pyrénées-Orientales

PÉRIMÈTRE QPV STRICT			
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Nombre d'établissements du secteur marchand	Part / total marchand Dépt.
134	8,3 %	2 414	6,1 %

PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI		POPULATION
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Part de la population départementale habitant dans les QPV
361	22,4 %	7,3 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

La présence des établissements de l'ESS en QPV est particulièrement forte dans les Pyrénées-Orientales. Si l'on élargit le périmètre d'observation en ajoutant aux QPV la zone des 300 mètres alentour, on observe que la part des établissements employeurs de l'ESS qui y sont localisés augmente, par rapport à celle relative aux seuls QPV (+ 14,1).

→ Présence de l'ESS dans les QPV de la CA Perpignan Méditerranée

PÉRIMÈTRE QPV STRICT		PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI	
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI	Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI
126	13,8 %	344	37,8 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

La proportion des établissements de l'ESS du territoire implantés dans les QPV de la CA Perpignan Méditerranée atteint 13,8 %. Quant à la proportion au sein du périmètre élargi, elle s'élève à 37,8 %.

2 EXEMPLES D'ENTREPRISES

ACACIA

L'association Loi 1901 a ouvert ses portes à Elne en janvier 2017.

Elle gère à ce jour :

- Une épicerie solidaire qui apporte une aide alimentaire mais aussi un accompagnement socio-professionnel à plus de 450 familles du territoire en situation de précarité dont la majorité est issue du quartier prioritaire
- Un espace d'animation de la vie sociale avec de nombreux ateliers menés pour rompre l'isolement et favoriser le lien social
- Une plateforme d'insertion et de formation
- Un centre de ressources dédié à la solidarité internationale et à l'humanitaire (ouvert en octobre 2018)

En décembre 2018, l'association ACACIA s'installe sur Perpignan dans le Quartier prioritaire du Bas Vernet. Cet essaimage va permettre d'apporter au cœur de ce quartier un dispositif qui a su faire ses preuves et répond aux besoins sociétaux identifiés sur les territoires QPV. Pour mettre en œuvre ce projet, ACACIA a conventionné avec la Fondation KIABI qui cède à l'association ses invendus des magasins de la région Occitanie. L'objectif étant après avoir comblé les besoins primaires (se nourrir, s'habiller...) de permettre aux personnes de se construire, de reprendre confiance en elles, de devenir des citoyens engagés et acteurs de leur propre avenir.

Contact :

8 bd des évadés de France 66200 ELNE
06 47 33 19 02
acacia.solidaire@gmail.com
acaciasolidaire.org

RÉGIE DE PERPIGNAN SUD

La Régie de Perpignan Sud est une association Loi 1901, agissant dans le cadre de l'insertion par l'activité économique. Elle est composée de 2 entités : une Entreprise d'Insertion et un Atelier Chantier d'insertion.

Les activités et savoir-faire de la Régie se consacrent aujourd'hui sur deux missions : le nettoyage urbain et l'entretien des espaces verts. Actuellement, il y a cinq salariés permanents, un salarié en CAE et 20 salariés en parcours d'insertion.

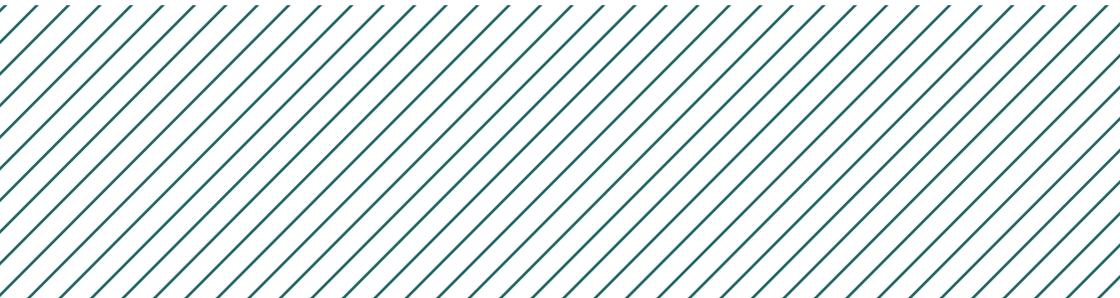
Par sa situation géographique, la Régie de Perpignan Sud intervient sur les Quartiers Prioritaires de la Ville, situés géographiquement au sud de Perpignan, et dans le centre ancien.

Dans une optique d'innovation sociale souhaitée par la municipalité mais aussi et surtout par les habitants, la Régie souhaite intervenir sur des projets concrets tels que la création d'un restaurant solidaire et d'une épicerie alternative. Dans le cadre de l'ANRU, la Mairie de Perpignan soutiendrait le projet dans le cadre d'une collaboration intervenant sous la forme de baux consentis pour des locaux. Des partenariats entre associations sont déjà en concertation, notamment avec Acacia.

Contact :

1 rue Michel Carola
66000 PERPIGNAN
09 81 17 34 55
re.sud@laposte.net

POUR DÉCOUVRIR + D'ENTREPRISES DE L'ESS : [LISTE-ENTREPRISES.CNCRES.ORG/ OCCITANIE](https://liste-entreprises.cncres.org/)



02 Créer son entreprise dans l'ESS

Les qualités requises pour un entrepreneur de l'économie sociale et solidaire sont les mêmes que celles d'un entrepreneur classique : la capacité d'innovation, la prise de risques, une vision stratégique de son entreprise et un projet répondant à un réel besoin. Une entreprise de l'ESS répond aux mêmes exigences de rentabilité économique qu'une entreprise classique, bien que le profit ne soit pas une fin en soi.

La création d'entreprise passe par plusieurs étapes. Partant d'une simple idée, vous travaillerez à sa formalisation pour qu'elle devienne un projet qui gagnera en maturité et dont le développement vous ouvrira d'autres perspectives (exemple : essaimage).

→ Trouver une idée

Remplacez votre projet en perspective par rapport à votre situation

Assurez-vous que votre idée soit en accord avec vos contraintes personnelles et votre motivation. Cela correspond-il à votre mode de vie actuelle ? Consentirez-vous à l'adapter ? Votre entourage est-il en capacité de vous soutenir ? Avez-vous les moyens financiers de vous investir dans un projet comme celui-ci ? Par ailleurs, l'idée d'entreprise que vous avez nécessite peut-être des compétences que vous ou les autres membres de votre équipe n'avez pas. Pensez à les énumérer pour éventuellement vous former ou rechercher des futurs partenaires.

Développez votre connaissance du territoire et sa périphérie

L'ancrage territorial des projets en ESS est fondamental. Bien connaître son territoire, son écosystème et les acteurs qui le composent (acteurs économiques, élus des collectivités, associations, réseaux, etc.) vous aidera à mieux formaliser et affiner votre projet.

Pensez à vous renseigner sur les projets similaires existants sur votre territoire

Cette phase d'état des lieux est essentielle avant d'entreprendre les premières démarches. Si aucun commerce ou service similaire à celui que vous voulez lancer n'existe sur votre territoire, demandez-vous pourquoi. S'il existe ailleurs, essayez de vous inspirer de son modèle économique. Si en examinant l'offre de services existante, vous parvenez à identifier vos futurs concurrents, réfléchissez à votre positionnement sur le marché en proposant une offre complémentaire.

→ Évaluer son idée

Une fois que vous avez transformé votre idée en offre (produit, bien, service) génératrice de valeur, vous devrez ensuite la tester.

Réaliser une étude de marché

Il s'agit d'un travail de collecte de données et d'analyse qui vous permettra de vous projeter dans votre création d'entreprise. Elle permet de connaître les acteurs de votre secteur d'activité, d'évaluer le potentiel de future clientèle ainsi que votre chiffre d'affaires prévisionnel. Cette étape vous permettra de repositionner votre idée première et de préparer l'élaboration de votre plan d'affaires.

Réfléchir à son modèle économique

Le modèle économique présente ce que l'entreprise va vendre, à qui, dans quel but, de quelle manière et pour quel bénéfice.

“ Plus de 70 %
des créateurs
accompagnés
sont pérennes à
3 ans ”

→ Tester son projet

Avant de vous lancer dans la création juridique de votre entreprise, vous pouvez prendre le temps de tester votre activité sous différentes formes en intégrant par exemple une Coopérative d'Activité et d'Emploi, une couveuse ou un incubateur.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) proposent un cadre juridique et économique, social et humain pour créer et tester son activité grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Les CAE sont des entreprises multi-activités dans lesquelles chaque entrepreneur exerce sa propre activité, tout en étant salarié. Celui ou celle-ci est donc à la fois autonome tout en bénéficiant de la protection (notamment sociale) d'une entreprise collective et solidaire. S'il souhaite rester indéfiniment dans la coopérative et s'investir dans les décisions de celle-ci en plus de la gestion de sa propre activité, l'entrepreneur-salarié peut alors devenir entrepreneur-salarié-associé. Il participe au capital de la CAE et d'après le principe « une personne = une voix », il sera également décisionnaire.

► Les CAE dans les Pyrénées-Orientales : Perspectives (cf. p37)

Les couveuses

Les couveuses sont des structures accueillant les porteurs de projet en amont de la phase de création effective de l'entreprise. Elles permettent de tester son projet de création et sa viabilité économique en mettant en œuvre un cadre légal (juridique, social, fiscal) qui permet aux porteurs de projet de tester leur activité économique sur une période limitée dans le temps, avec le cadre juridique de la couveuse (numéro SIRET). Par ailleurs, elles développent une offre d'accompagnement à l'entrepreneuriat à travers un processus de formation et de coaching. Cela passe par la signature

d'un CAPE, soit un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique (Loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

► **Les Couveuses dans les Pyrénées-Orientales : Nucleum de BGE (cf. p43)**

Les Incubateurs

Un incubateur est une structure d'accompagnement destinée aux porteurs de projets. Il met à leur disposition des services indispensables au bon démarrage et au développement d'une entreprise innovante et peut accompagner son développement. Pour intégrer un incubateur, il est souvent nécessaire de répondre à un appel à projets.

► **Les incubateurs d'innovation sociale en Occitanie : Alter'Incub (cf. p32) et Catalis**

Les Fab-Labs

Un Fab Lab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public mettant à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (exemple : imprimantes 3D), pour la conception et la réalisation d'objets. Ils peuvent s'avérer très utiles pour vous accompagner dans la phase de prototypage de votre produit.

► **En Occitanie : Le Réseau des FabLabs**

Les pépinières et espaces de coworkings

Les espaces de coworking sont des locaux de travail partagés dans lesquels sont mutualisés des équipements et des services permettant une réduction de charges. Parmi eux, on trouve les pépinières qui sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des nouvelles entreprises.

► **Les pépinières dans les Pyrénées-Orientales : Plein Sud entreprises (cf. p42), et en Occitanie ; le réseau des pépinières et des incubateurs RésO Incubateurs Pépinières +**

→ Bâtir son plan d'affaires

Le plan d'affaires (ou business plan), découle directement du modèle économique. Il s'agit d'un document formalisant par écrit les projections de développement et d'évolution d'une entreprise à moyen terme. Il peut également être utilisé lors du développement de nouvelles activités dans une société préexistante. Il est essentiellement utilisé afin de collecter des financements auprès d'investisseurs.

Le plan d'affaires doit être à la fois concret et compréhensible par toutes les parties prenantes. Il doit présenter l'ensemble des actions qui seront conduites par l'entreprise (où elle va), les moyens utilisés pour y parvenir (comment elle y va) et la période estimée pour atteindre les objectifs fixés. Il appuie également sur les spécificités du projet (ancrage territorial, impact social) afin de le démarquer des autres plans d'affaires reçus par les investisseurs potentiels.

→ Choisir son statut

Historiquement, l'économie sociale et solidaire se définit par les statuts suivants : l'association, les sociétés coopératives, les mutuelles et les fondations. Aujourd'hui, il est possible également de s'inscrire dans le champ de l'ESS grâce à l'agrément ESUS (voir encadré p9). Ainsi, des formes commerciales plus classiques comme la SARL, la SAS ou la SA peuvent relever de l'ESS si les principes d'utilité sociale sont respectés.

Prenez le temps de connaître les différents statuts et de voir si l'un d'entre eux pourrait correspondre à vos besoins. Par exemple, si vous avez besoin d'un apport conséquent en capital et que vous vous lancez dans une activité concurrentielle, l'association est à exclure. Si en revanche vous souhaitez solliciter des subventions publiques et que votre projet s'y prête, ce statut pourrait s'avérer être adapté.

Les Coopératives

Elles sont définies par la Loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la coopération. Elles exercent leurs activités dans tous les secteurs et respectent les principes d'adhésion volontaire ouverte à tous et de gouvernance démocratique. Il existe de multiples formes de coopératives dont les coopératives d'usagers (de consommateurs, coopératives scolaires ou encore les copropriétés coopératives), les coopératives agricoles, les banques coopératives, etc. Nous vous présentons ici les principaux statuts coopératifs envisageables pour votre création d'entreprise. Les CAE s'inscrivent également dans cette catégorie.

La Société Coopérative de Production (SCOP)

Juridiquement, il s'agit d'une SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires. En résumé c'est une entreprise qui appartient à ses salariés et dont la

gouvernance est assurée par ceux-ci (le principe « une personne = une voix », peu importe les parts qu'il détient). C'est le statut idéal si vous êtes attaché à la gouvernance partagée exerçant une activité industrielle, de service aux entreprises ou de BTP. Le statut SCOP prévoit une répartition des bénéfices de l'entreprise pour les salariés (25 % minimum), sous forme de participation ou complément de salaire. Par ailleurs les salariés associés peuvent percevoir jusqu'à 33 % des excédents sous forme de dividendes et une part est bloquée pour les réserves de l'entreprise.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Il s'agit d'une entreprise coopérative dont le projet, d'utilité sociale, répond à un besoin collectif identifié sur un territoire, ou dans une filière professionnelle. Les SCIC permettent en effet d'associer, des acteurs très différents autour d'un même projet de développement territorial : salariés, bénévoles, usagers, collectivités territoriales, entreprises, associations... Chacun de ces groupes constitue un « collègue » qui prend part à la gouvernance de la société. Comme pour les SCOP, tous les associés décident ensemble des orientations à prendre selon le principe 1 personne = 1 voix.

“ 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif ”

Les Coopératives Agricoles

On distingue les Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) et les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Les SCA sont des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Les SICA ont pour objet de créer ou de gérer des installations et équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs. Conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, elles se distinguent de ces dernières par la possibilité d'effectuer des opérations avec des personnes autres que leurs associés agricoles (jusqu'à 50 %) et l'obligation d'avoir des adhérents non agricoles (au moins 20 % des voix).

L'association

Des entreprises également

Bien qu'on oppose souvent l'association à l'entrepreneuriat, plus de 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif. La forme la plus courante d'association est définie par la Loi 1901 comme suit : il s'agit de « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Un principe de non-lucrativité

Bien qu'elle soit un organisme à but non lucratif, une association peut exercer des activités rémunérées, éventuellement imposables : s'il n'y a pas partage des bénéfices, l'association n'a pas besoin de changer son statut en société commerciale. L'association peut bénéficier d'une exonération d'impôts à condition que son activité marchande n'excède pas 30 % de son activité globale. La gestion comptable d'une entreprise sous statut associatif

diffère grandement des autres sociétés en ce qu'elle ne possède pas de capital et qu'il ne peut y avoir de sociétaires : les membres payent une adhésion qui ne peut leur être rétribuée (contrairement à une part sociale). En revanche, l'association peut posséder des biens immobiliers.

L'association de préfiguration

Avant de créer une entreprise ou une fondation, il n'est pas rare d'en passer par la création d'une association de préfiguration. C'est souvent le cas pour les SCIC, dont le montage est souvent complexe du fait de la multiplicité des acteurs engagés.

Les sociétés commerciales

La Loi ESS du 31 juillet 2014 (Décret n° 2015-858 du 16 juillet 2015), ouvre ce champ économique aux sociétés commerciales « classiques », dès lors qu'elles appliquent et inscrivent dans leurs statuts le fait d'assurer une gouvernance participative, de limiter leur lucrativité et de rechercher une utilité sociale. Elles ont un caractère commercial, vendent des biens et/ou des services. Elles permettent un regroupement d'associés (personnes physiques ou morale), qui, en contrepartie de leurs apports, reçoivent des titres (parts ou actions). Parmi elles, on peut trouver des SARL, des SA ou des SAS.

Comparaison des différents statuts d'entreprise

	Avantages	Inconvénients	Évolutions possibles	Idéal pour...
La SCOP	<ul style="list-style-type: none"> Partage équitable des bénéfices Implication des salariés dans le projet, plus grande motivation 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une société commerciale classique peut être reprise en SCOP par ses salariés s'ils disposent du capital nécessaire	Les activités de production, le BTP, le conseil, la formation, la communication
La SCIC	<ul style="list-style-type: none"> Utilité sociale forte Gouvernance partagée et plurielle Ancrage territorial fort 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une association répondant à un besoin territorial peut évoluer en SCIC si elle veut se positionner sur le secteur marchand	Une société d'autopartage, un fournisseur d'énergie
L'association	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Bénéficie d'une exonération d'impôts commerciaux Défiscalise les dons des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de possibilité de levée de fonds L'activité marchande ne peut dépasser 30 % de ses revenus 	Une association ne peut devenir une société commerciale (sauf dans le cas d'une association de préfiguration). Une autre entité juridique doit être créée.	Les projets de ressourceries / recycleries
Les sociétés commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décisions rapide Levée de fonds possible Souvent utilisées comme filiale d'une association non marchande 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'inclure l'utilité sociale et la gouvernance partagée dans les statuts Nécessité de communiquer plus pour être reconnu dans l'ESS 	Une SA, une SAS ou une SARL peuvent devenir une SCIC ou une SCOP	Les artisans, commerçants, industriels, professions libérales (hors professions juridiques, judiciaires ou de santé)

→ Enregistrer sa société

Au moment du choix du nom de votre entreprise, vérifiez auprès de l'INPI que celui-ci est disponible.

Une fois le statut juridique choisi, vous devez rédiger et signer vos statuts. La démarche d'immatriculation de l'entreprise dépendra ensuite du statut choisi.

- **Pour les associations :** en ligne sur www.service-public.fr/associations
- **Pour les sociétés commerciales :** il faut s'adresser au centre de formalités des entreprises (CFE). En fonction de votre secteur d'activité, adressez-vous aux Chambres consulaires.
- **Pour les sociétés coopératives :** l'URSCOP est votre interlocuteur privilégié (voir p32).

Cet enregistrement donnera lieu à un avis de constitution de la société, publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou au, une publication au Journal Officiel (JO) pour les associations

Une fois l'immatriculation effectuée, vous obtenez :

- un numéro unique d'identification : le Siren (Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises) que vous utiliserez dans vos relations avec les organismes publics et les administrations, et un ou plusieurs numéros Siret (Système d'Identification du Répertoire des ETablissements) délivrés par l'Insee,
- un code d'activité APE (Activité Principale Exercée), délivré également par l'Insee,
- un extrait K ou Kbis, délivré par le tribunal de commerce, pour justifier de son inscription au registre du commerce et prouver leur existence légale (hors associations).

→ Après la création

Une fois votre entreprise lancée, il est important de rester dans une dynamique d'accompagnement. En effet, un accompagnement sur les premières années d'existence garantit un taux de pérennité à 3 ans plus élevé que les autres (72 % contre 64 % pour ceux qui ne sont pas accompagnés).

Un accompagnement spécifique pour les structures associatives

Les Maisons des associations et les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA), sont en contact permanent avec les associations. Ils sensibilisent, informent, repèrent des problématiques, etc. Ils jouent également un rôle important pour les professionnaliser. La Ligue de l'Enseignement 66 (cf. p38) est PADVA (Point d'Appui Départemental à la Vie Associative) dans le département.

A ce titre, les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) informent, accompagnent et conseillent les bénévoles sur l'administration, la gestion comptable, la fiscalité, les questions relatives à l'emploi, etc. (cf. CRIB 66 p39).

Enfin, les associations ont la possibilité de solliciter un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour répondre à une problématique identifiée (cf. p55).

Entretenir ses réseaux professionnels

Au cours de votre création d'entreprise et une fois votre projet lancé, il est indispensable d'entretenir des relations avec d'autres entreprises de l'ESS sur votre territoire ou dans la région, ainsi qu'avec d'autres structures de votre secteur d'activité. Pour cela nous vous incitons à fréquenter des clubs d'entreprises, des mouvements associatifs et autres réseaux dédiés, tels que le Mouvement des entrepreneurs sociaux par exemple.

Le Mouves est un réseau de plus de 750 adhérents rassemblant des entrepreneurs sociaux et sympathisants engagés dans 10 régions de France, dont l'Occitanie.

► **En savoir plus : mouves.org**

Autre exemple, l'association AGIR abcd (Association Générale des Intervenants Retraités) porte une action de transmission d'expérience d'anciens dirigeants d'entreprises envers des porteurs de projets, afin que ceux-ci puissent mener au mieux leur projet et acquièrent rapidement le maximum d'autonomie.

► **En savoir plus : agirabcd.org**

Par ailleurs, participer à des salons professionnels dédiés vous permettra également de réseauter et de prospecter, de participer à des ateliers et découvrir de nouvelles tendances. Par exemple, tous les deux ans, la CRESS Occitanie organise un salon d'affaires socialement responsables, le Salon Coventis, qui augmente la visibilité des entreprises de l'ESS en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée. Un espace de 1500m² animé par les exposants au rythme d'ateliers experts, de rencontres d'affaires... le lieu idéal pour mettre en avant ses offres de produits ou de services, développer son business ainsi que son réseau de professionnels.

► **En savoir plus : www.coventis.org**

Changer d'échelle

Des dispositifs d'appuis au changement d'échelle peuvent intervenir, de la préparation d'une stratégie de changement d'échelle à son déploiement au niveau national, tels que les programmes suivants : P'INS, SCALE UP- Antropia ESSEC, Programmes Impact-Ashoka, etc.

→ Se former

DU Gestion de Projets en Économie Sociale et Solidaire

Formation animée par des enseignants chercheurs de l'IAE de Perpignan, de responsables de TPE, d'institutionnels et d'organisationnels et de professionnels de l'ESS.

Cette formation a pour objectif d'accompagner les participants dans la conception de projets dans l'ESS et les former à leur gestion / Formation Niveau Bac+ 2 ou Validation des Acquis Professionnels.

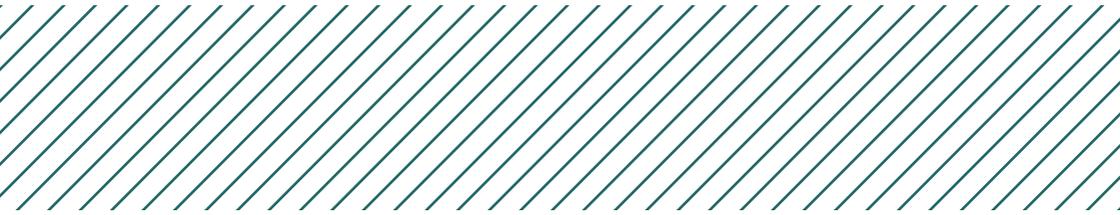
Publics concernés :

Salariés des structures intervenant dans l'ESS : chargés de mission, responsables projet, cadres et encadrants de service ;
Porteurs de projet dans le secteur de l'ESS : demandeurs d'emploi, indépendants, bénévoles.

Contact :

SFCA Université Perpignan Via Domitia
04 30 19 81 00 sfc@univ-perp.fr
sfc.univ-perp.fr

Les étapes de création	Les questions à se poser		Les structures et dispositifs à mobiliser	
	Le projet	Le porteur	L'accompagnement	Le financement
 Information	<p>Quel est le besoin social auquel je répons ? Quel produit / service me permet d'y répondre ? En quoi mon idée est-elle innovante ?</p>	<p>Suis-je prêt me lancer dans un projet entrepreneurial ? Mon entourage peut-il me soutenir ?</p>	<p>Têtes de réseaux de l'ESS Salons et réseaux professionnels Médias spécialisés en ESS</p>	
 Émergence	<p>Qui sont mes bénéficiaires et mes futurs clients ? Existe-t-il des projets similaires sur mon territoire ou ailleurs ? Quel est mon modèle économique ?</p>	<p>Quelles sont mes compétences et où trouver celles qui me manquent ? Comment m'insérer dans l'écosystème territorial ?</p>	<p>Programme « Premiers Pas » Pré-incubation et incubateurs Pépinières Espaces de coworking Fablabs Coopératives d'activités et d'emploi Réseaux d'accompagnement spécialisés</p>	<p>Fonds de confiance Garanties Plateformes de financement participatif Appels à projets des fondations ou collectivités</p>
 Structuration	<p>Quel statut juridique choisir ? Comment financer mon projet ? Comment me différencier de mes concurrents ?</p>	<p>Comment me positionner vis-à-vis de mes associés ? Qui sont mes partenaires clés ?</p>		<p>Fonds d'investissement solidaire Prêts d'honneur Prêts participatifs Prêts bancaires Microcrédit Appels à projets</p>
 Consolidation	<p>Comment fidéliser mes clients / créer une communauté autour de mon produit / service ? Comment diversifier mon offre ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	
 Changement d'échelle	<p>Mon modèle est-il essaimable ou franchisable ? Dois-je forcément élargir mon action pour avoir plus d'impact ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	<p>Fonds NovESS Prêts ESS BPI PIA ESS Appels à projets</p>



03 Se faire accompagner

Se faire accompagner est une des clés de réussite de votre projet d'entreprise. On constate que les entreprises s'inscrivant dans des démarches d'accompagnement sont plus solides et pérennes.

A chaque étape de la création, sachez identifier le bon interlocuteur.

Voici une sélection de structures présentes dans les Pyrénées-Orientales ou ayant des relais dans le département, qui portent des dispositifs d'accompagnement : conseils, aide au montage de projet, accompagnement personnalisé...

→ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales peuvent être des acteurs de premier plan dans votre projet de création d'entreprise. Il existe de nombreux dispositifs pouvant prendre des formes variées : aides à la création d'entreprise, aides financières, conseils, mise en réseau ou encore mise à disposition de locaux. En fonction du statut de votre entreprise, vous pouvez également bénéficier de subventions.

NB : Il est interdit aux collectivités territoriales, par leurs interventions économiques, de fausser le libre jeu de la concurrence ou de prendre des participations dans le capital de sociétés commerciales (sauf exceptions).

La Région Occitanie

En charge du développement économique des territoires, elle a, depuis la Loi NOTRE, la compétence exclusive de distribution des aides directes aux entreprises. Les autres collectivités locales ne peuvent financer directement les entreprises que dans le cadre d'une convention passée avec la région. Elle est également en charge de la formation professionnelle avec notamment l'apprentissage et l'alternance. (Aides de la Région : voir p51).

Le Département

Il ne gère pas directement de dispositifs d'aides au développement économique mais peut s'associer à d'autres organismes qui interviennent comme opérateurs.

Les EPCI et les communes

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignent l'ensemble des intercommunalités : métropoles, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté des communes. Leurs compétences varient en fonction de leur taille mais le développement économique en fait partie. Renseignez-vous auprès du service « Développement économique » de votre EPCI et pensez également à contacter les services qui pourraient intervenir sur votre secteur d'activité.

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

Direction du développement de l'économie

Direction des Solidarités



Perpignan Méditerranée Métropole met en œuvre plusieurs actions pour :

Appuyer le développement d'entreprises via la pépinière d'entreprises « Impulsion entreprises », l'accompagnement à la recherche de financements et à la levée de fonds pour les entreprises en amorçage et le développement, aides à l'immobilier d'entreprises, Pyrénées Méditerranée Crowdfunding : plateforme de financement participatif locale ;

Contact :

Marion NEVEU et Marie-Pierre LOUVET
11 Boulevard Saint-Assisclé BP 20641
66006 Perpignan Cedex
04 68 08 61 99 / 04 68 08 60 84
accueil.pmca@perpignan-mediterranee.org
perpignanmediterraneemetropole.fr

Soutenir des associations ou structures œuvrant pour réduire les inégalités sociales au sein des quartiers via des dispositifs tels que CITESLAB (cf. p44), FISAC : soutien financier aux commerces de proximité et artisans implantés ou souhaitant s'implanter en QPV, Contrat de Ville 2015-2020 : soutien aux associations ; Autres : soutien aux chantiers d'insertion et développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés et soutien au DLA.

Les actions du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PERPIGNAN

Le CCAS mène des actions à destination des habitants du territoire de l'agglomération Perpignan Méditerranée Métropole et prioritairement les habitants des quartiers Politique de la Ville à travers la mise en place de 3 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) :

- Chantier d'insertion « cadre de vie et bâtiment » (activité : peinture)
- Chantier d'insertion « cadre de vie et entretien » (activité : nettoyage)
- Chantier d'insertion « les corridors écologiques » (activité : espaces

naturels/espaces verts)

Le CCAS a également développé un Espace Ressource Numérique (ERN), lieu ressource pour les habitants des quartiers manifestant un besoin d'insertion professionnelle.

Objectifs : Lever des freins à l'insertion et accompagnement les habitants vers l'emploi et la formation.

Contact :

pole.insertion@ccas-perpignan.fr
04 68 34 44 53

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE ET PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES



Vous avez une idée pour développer une activité économique en lien avec **la mise en avant des ressources de notre territoire, l'activité et le développement de nos villages, le lien social ?**

Si votre projet se déroule en Riberal, Conflent, Cerdagne, Capcir ou Haut-Vallespir, le Canigó Grand Site et le Pnr des Pyrénées Catalanes peuvent vous aider à le formaliser, à définir sa faisabilité et permettre son installation sur notre territoire. Organisés en comité territorial pour l'accompagnement et la formation, les partenaires apportent un regard croisé sur le projet et proposent une solution d'accompagnement.

La **formation-accompagnement** annuelle « Formalisez votre projet (économique) » est bâtie autour d'un accompagnement d'un an minimum

Contacts :

Emily GUNDER
73 avenue Guy Malé
66500 PRADES
04 68 96 45 86
emily.gunder@canigo-grandsite.fr
canigo-grandsite.fr

et vous permettra d'allier apports méthodologiques et confrontation de votre projet à la réalité par un mix séances collectives et RV individuels.

Le **PNR porte aussi deux outils de financement :**

- **un accompagnement au financement participatif**, construction de la collecte, communication et prise en charge des frais inhérents aux plateformes partenaires ;
- **les financements européens LEADER** qui visent à soutenir les initiatives rurales qui optimisent l'usage des ressources locales, humaines, naturelles, culturelles ou financières.

Profil cible : Porteurs de projets - Entreprises (dont ESS) - Publics fragilisés des quartiers prioritaires

Alexandra DARDILLA
La Bastide
66360 OLETTE
04 68 04 97 60
alexandra.dardillac@pnrpc.fr
parc-pyrenees-catalanes.fr

→ Le rôle des chambres consulaires

Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État dont le rôle est de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques : l'agriculture (CA) ; l'artisanat (CMA) ; le commerce et l'industrie (CCI). Elles hébergent les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui prennent en charge les formalités d'inscription, de modification et de radiation d'une entreprise.

Elles assurent un rôle de représentation de catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, contribuent à la transmission, à la création et au développement des entreprises, peuvent proposer des formations, un appui technique et des événements professionnels. En fonction de votre secteur d'activité, il peut s'avérer utile de vous rapprocher des chambres consulaires pour un accompagnement spécifique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Il s'agit de la chambre consulaire la plus généraliste. Elle a pour mission de contribuer au développement économique des entreprises du secteur tertiaire et industrielle.

► Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales

Palais Consulaire, Quai Jean de Lattre de Tassigny 66020 Perpignan

pyrenees-orientales.cci.fr

04 68 35 66 33

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Elle représente les artisans dans tous les domaines d'activités. A consulter si vous exercez une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

► Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales

9 avenue Alfred Sauvy, Mas de la Garrigue 66600 Rivesaltes

cma66.fr

04 68 35 88 00

La Chambre d'Agriculture (CA)

Chambre consulaire des acteurs économiques de l'agriculture : elle accompagne les agriculteurs dans toutes les étapes de leur vie professionnelle (création, transmission, crises, investissements, formation continue, appui technique...) et contribue à la conduite de projets de développement en partenariat avec les organisations professionnelles (syndicats, coopératives...) et les collectivités territoriales.

► Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales

19 avenue de Grande-Bretagne 66025 Perpignan CEDEX

po.chambre-agriculture.fr

04 68 35 74 00

Les acteurs de l'accompagnement en ESS dans les Pyrénées Orientales

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
Coorace Occitanie
Perspectives
La Ligue de l'enseignement 66
ADEPFO
BGE Aude et Pyrénées-Orientales



Émergence

Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
Coorace Occitanie
Perspectives
ADEPFO
CEEI Plein sud entreprises
BGE Aude et Pyrénées-Orientales



Structuration

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
Coorace Occitanie
Perspectives
Vivéla
ADEPFO
CEEI Plein sud entreprises
BGE Aude et Pyrénées-Orientales



Consolidation

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
Perspectives
Profession Sport loisirs 66
Vivéla
ADEPFO
CEEI Plein sud entreprises



Changement d'échelle

La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie
Coorace Occitanie
ADEPFO
CEEI Plein sud entreprises

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ **CRESS Occitanie**
Chambre Régionale d'Économie
Sociale et Solidaire



L'Économie au service de l'humain

Les CRESS sont reconnues et implantées sur les territoires avec comme cadre législatif l'article 6 de la Loi du 31 juillet 2014 : « Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou inter professionnelles et des réseaux locaux d'acteurs.

Missions

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- L'appui au maintien, au développement et à la création des entreprises
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
- L'animation d'un observatoire des données régionales de l'ESS relatives aux entreprises de l'ESS
- L'information et la mise en relation des entreprises de l'ESS à l'échelle européenne/internationale
- La promotion de l'ESS en tant que mode d'entreprendre spécifique.
- Elles tiennent également à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire de leurs territoires, de leur région.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entreprises et réseaux de l'ESS

CONTACT

contact@cressoccitanie.org
cressoccitanie.org
coventis.org

COORDONNÉES

Siège social
76 allée Jean Jaurès,
31000 Toulouse
05 62 16 65 50

Délégation Générale
Immeuble Le Richemont,
1047 avenue Villeneuve
d'Angoulême,
34070 Montpellier
04 67 60 20 28



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Le Mouvement Associatif Occitanie



Animer les dynamiques associatives en Région

Le Mouvement Associatif Occitanie fédère près de 70 000 associations autour d'une quinzaine d'organisations sectorielles ou thématiques. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative dans une période marquée par l'accroissement des inégalités. Sa vocation est d'être le porte-voix de la dynamique associative régionale. Ainsi, il se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Le mouvement associatif anime des temps d'échanges thématiques pour les acteurs associatifs (conférences, rencontres régionales), conçoit et diffuse des plaidoyers auprès des élus et candidats.

Dispositifs

Le Mouvement associatif porte les dispositifs suivants :

- Le dispositif local d'accompagnement régional : il accompagne des structures d'envergure régionale (associations régionales, têtes de réseaux, etc.), ainsi que des filières qui souhaitent se structurer.
- Le Parcours ADRESS : un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en ESS sur le territoire de Toulouse Métropole mobilisant 47 partenaires avec leurs expertises.
- Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) qui conseille, oriente et sensibilise les associations employées ou non sur l'ensemble des questions thématiques qui les traverse (statuts, gouvernance, financements...).

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations employées
et non-employées

COORDONNÉES

108 Route d'Espagne,
Immeuble Anadyr,
31100 Toulouse
05 62 21 59 19

www.lemouvementassociatif-occitanie.org

CONTACT

Erwann Favre
erwann.favre@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ URSCOP

Union Régionale des SCOP
Languedoc-Roussillon



Accompagner les projets coopératifs

L'Union régionale des Scop Languedoc-Roussillon est une association interprofessionnelle qui regroupe les sociétés coopératives du territoire de l'ex Languedoc-Roussillon. Elle représente les Sociétés coopératives et participatives (Scop), les Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) et les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) auprès des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de l'Union européenne et de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux. Elle développe les rencontres entre adhérents sur des logiques de métiers et d'échanges d'expériences (rencontres sectorielles, petits-déjeuners, etc.), favorise la connaissance mutuelle des coopératives et contribue à l'instauration de partenariats.

Dispositifs

- L'Urscoop accompagne les coopératives dès leur émergence ainsi que la reprise-transmission et la transformation d'entreprise ou d'association en coopérative. Elle fait bénéficier à ses adhérent.e.s de son expertise juridique, propose un accompagnement et des formations en management, en gestion et en financement, via des conventions d'accompagnement.
- En outre, l'Urscoop porte l'incubateur d'innovation sociale Alter'Incub qui a pour vocation de faire émerger et d'accompagner des projets innovants répondant à un besoin social sur l'ensemble du territoire. Tout.e porteur.euse de projet peut répondre aux appels à projet d'Alter'Incub.
- En 2017, l'Urscoop a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement baptisé Alter' Venture et destiné à accompagner la croissance des entreprises à potentiel de l'économie sociale et solidaire.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Occitanie – Départements : 11, 30, 34, 48 et 66

COORDONNÉES

Hôtel de la Coopération
55, Rue Saint-Cléophas
34 070 Montpellier
04 67 06 01 20

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
entrepreneurs, cédants,
salariés, associations

CONTACT

urlanguedoc@scop.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CRGE Occitanie

Le Centre de Ressources des
Groupements d'Employeurs



Promouvoir la mutualisation des compétences

Le CRGE a pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines. Dans ce cadre, il accompagne les Groupements d'Employeurs afin de favoriser le développement de cette forme d'emploi sur les territoires. partenariats.

Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un Groupement d'Employeurs est une association Loi 1901, à but non lucratif, qui permet à plusieurs employeur.euse.s de se réunir afin de partager entre eux le temps de travail d'un ou de plusieurs salariés. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences, en temps partiels ou saisonniers des entreprises, tout en proposant une offre d'emploi à temps plein et pérenne aux salariés.



Missions

Le CRGE accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de groupements d'employeurs régionaux, forme des directions de GE, sensibilise les réseaux aux enjeux de la mutualisation des emplois et dispose d'un observatoire régional de l'emploi dans les GE.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets de GE

COORDONNÉES

22 rue Ernest Cognacq
11100 Narbonne
09 67 08 04 53

CONTACT

mcadar@crge-occitanie.fr
www.crge-occitanie.fr

→ FOCUS : Les structures d'insertion par l'activité économique

On désigne par SIAE les entreprises dont le but est de recruter des personnes ayant des difficultés sociales et professionnelles et qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail « classique ». Celles-ci proposent à leurs salariés des contrats de travail adaptés, ainsi qu'un accompagnement et une formation spécifiques, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Les SIAE suivent les parcours de leurs salariés grâce à des chargés d'accompagnement socio-professionnel et des encadrants techniques qui assurent la formation des salariés.

Comme les entreprises « classiques », les SIAE sont des acteurs économiques à part entière, producteurs de biens et de services. Elles peuvent être des associations, des coopératives ou posséder un statut commercial classique. Elles sont conventionnées par l'Etat, via la DIRECCTE, qui leur attribue des financements pour appuyer leur mission sociale.

IRIO est l'Inter Réseau IAE Occitanie, il regroupe les réseaux, fédérations et collectifs du champ de l'IAE.

► **Contact : irio.iae@gmail.com**

Les Entreprises d'Insertion (EI)	Entreprises ayant une vocation sociale visant l'emploi de personnes en difficulté. Soumises aux mêmes règles fiscales que les entreprises classiques, elles proposent un accompagnement socioprofessionnel de leurs salariés en insertion.
Les Associations Intermédiaires (AI)	Entreprises mettant leurs salariés à disposition des particuliers et des entreprises afin d'assurer des missions ponctuelles ou régulières relevant des emplois familiaux. Elles permettent une reprise progressive de l'emploi salarié, pendant quelques heures par semaine. ► En savoir plus : Fédération des acteurs de la solidarité Occitanie : www.federationsolidarite.org/occitanie/ / occitanie.siege@federationsolidarite.org
Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Structure portée par une ou plusieurs associations permettant l'embauche de personnes très éloignées de l'emploi sur des chantiers (maraîchage bio ou entretien de bâtiment, par exemple). Emmaüs ou les Jardins de Cocagne portent des ACI.
Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)	Entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel.
Les Régies de Quartier (RQ)	Association visant l'amélioration du cadre de vie d'un quartier, en proposant à ses habitants en difficulté des emplois, des activités et des services. Génératrices de lien social, les RQ impliquent les habitants dans la vie associative et le développement de leur territoire.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La fédération des entreprises d'insertion d'Occitanie



Le réseau des entreprises d'insertion

Implantée en région depuis 1989, la Fédération des entreprises d'insertion (FEI) a pour but de regrouper les entreprises d'insertion de la région Occitanie. Elle les représente auprès des pouvoirs publics et les met en relation, les aide à la structuration à la création et au développement de leur projet et anime des temps d'échanges entre ces entreprises.

Dispositifs

Si vous souhaitez monter ou développer votre entreprise d'insertion, la FEI vous orientera vers les structures et les dispositifs adaptés à votre projet. Elle propose un accompagnement individualisé en vue d'un conventionnement IAE. Elle informe et oriente les porteurs de projets et propose des formations à ses adhérents, réalise des diagnostics économiques et sociaux, aide à la recherche de financements et propose une offre de formation pour l'équipe de direction et d'encadrement. La FEI propose également une veille juridique spécifique à l'IAE et dispose d'un observatoire régional spécifique.

Pour bénéficier d'un accompagnement par la FEI, vous devez en être adhérent.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

CONTACT

Guillaume SOULA
0768162919
g.soula@lesentreprisesdinsertion.org
www.occitanie.lesentreprisesdinsertion.org

COORDONNÉES

7 rue Hermès,
31520 Ramonville Saint-Agne
05 61 00 15 50



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ COORACE Occitanie



Fédérer les SIAE

COORACE Occitanie est l'une des 13 délégations du réseau COORACE qui fédère des structures de l'économie sociale et solidaire plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique et du secteur des services à la personne. La fédération COORACE propose une offre de services spécifique à destination de ses adhérents et fournit un accompagnement de proximité et une représentation au niveau local.

Missions

COORACE Occitanie a pour objectifs prioritaires le développement des structures et de la qualité du travail réalisé. Cette structure a pour but de :

- Représenter les entreprises adhérentes auprès des pouvoirs publics régionaux et départementaux et auprès des acteurs économiques et sociaux du territoire
- Participer aux instances de décision et de coordination liées aux politiques de l'emploi et de l'insertion sur les territoires
- Animer un réseau régional permettant la réflexion, l'échange et la mutualisation entre acteurs solidaires du territoire
- Développer le professionnalisme des entreprises adhérentes et la qualité du service rendu par celles-ci
- Accompagner les porteurs de projets et les projets mis en œuvre par les entreprises adhérentes missions

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

3 impasse du marché gare,
31200 Toulouse
05 62 14 49 96

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

CONTACT

contact@cooraceoccitanie.org
coorace.org
coorace-occitanie



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ PERSPECTIVES



Devenez entrepreneur salarié au sein d'une entreprise partagée !

Vous avez une idée et vous souhaitez entreprendre ? Vous êtes déjà en activité et vous vous posez des questions sur votre stratégie ou votre gestion ? La Coopérative d'activité et d'emploi Perspectives vous accompagne dans la mise en œuvre de votre projet et le développement de votre activité.

Actions et dispositifs

- Accompagnement global de projet
- Hébergement juridique des activités
- Ateliers collectifs de formation
- Services administratifs et comptables
- Mise en réseau
- Parcours coopératif

Outil financier

(dispositif CAE Performance partenariat avec l'Airdie)

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

230 rue James Watt

66100 Perpignan

04 68 34 45 98

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations non-
employeuses

CONTACT

info@perspectives.coop.
perspectives.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 66



Un avenir pour l'éducation populaire

Mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement accompagne et prolonge l'éducation et la formation initiale, agit pour une république démocratique, laïque et sociale, une société plus juste, plus libre, plus solidaire. A la fois mouvement d'idées, mouvement complémentaire de l'école publique, réseau associatif et entreprise de l'économie sociale, elle agit dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, de la solidarité, de l'engagement civique et de la vie sociale.

— Actions et dispositifs —

La Fédération des Pyrénées-Orientales encourage l'engagement associatif. Elle propose un centre de ressources à la vie associative qui a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement de projets collectifs en apportant des aides, des outils, et des accompagnements spécifiques. Confrontés à des questions de tous ordres, en particulier réglementaires, fiscales et sociales, les responsables associatifs se tournent vers des lieux ou des personnes ressources. Ce centre de ressources départemental de la vie associative (PADVA) est l'un des outils que la ligue de l'enseignement met à disposition des responsables associatifs pour accompagner ceux-ci dans leur mission bénévole.

Outil financier

pour les associations non employeuses

Hébergement

— En bref —

**TERRITOIRE
D'INTERVENTION**

Pyrénées-Orientales

COORDONNÉES

1, Rue Michel Doutres
66000 Perpignan
04 68 08 11 11

PROFIL CIBLE

Toutes associations et
porteurs de projets

CONTACT

Marie Péricard
padva@laligue66.org
laligue66.org et
66.assoligue.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ PROFESSION SPORT & LOISIRS 66



Profession Sport: 66
Animation Sport Emploi

Au Service des Associations, de l'emploi sportif et des loisirs

Profession Sport 66 est une association Intermédiaire ayant pour objet, l'accueil, l'accompagnement et la mise à disposition à titre onéreux de personnel sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.

Actions et dispositifs

- Profession Sport 66 propose de la mise à disposition d'intervenants dans tous les secteurs (collectivités territoriales, secteur marchand, associations, ...). PSL 66 emploie l'intervenant et prend en charge l'ensemble des obligations liées à la fonction d'employeur.
- Les personnels mis à disposition (éducateurs, animateurs) bénéficient d'un accompagnement socio professionnel pour développer leur employabilité.
- Animation Sport Emploi 66, labellisée, Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles des Pyrénées Orientales (CRIB 66), accompagne les clubs, associations et collectivités dans leur besoin d'évolution, de formation et de structuration de l'encadrement sportif et associatif au sens le plus large.
- Autres actions : Service de Gestion salariale pour les associations de moins de 10 ETP. ASE66 réalise les fiches de paye et les déclarations sociales pour ses adhérents ; Organisme de Formation et Actions de Prévention Santé par l'activité physique...



Outil financier



Hébergement

En bref

**TERRITOIRE
D'INTERVENTION**
Pyrénées-Orientales

PROFIL CIBLE
Porteurs de projets,
Collectifs, Entreprises de
l'ESS, Associations non-
employeuses

COORDONNÉES
19 avenue de Grande-
Bretagne
66000 Perpignan
04 68 52 09 34

CONTACT
Thibaut Roussel
aps66@free.fr
pyrenees-orientales.
profession-sport-loisirs.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ ADEPFO

Association de Développement
des Pyrénées par la Formation



La formation-développement, un levier essentiel pour un développement local et durable des territoires pyrénéens

L'ADEPFO, depuis sa création en 1981, intervient à la demande auprès de tout porteur de projet et dans tout domaine d'activité, lorsque la création, le développement et la pérennisation des emplois et des activités nécessitent un accompagnement ciblé et opérationnel, spécifique à chaque porteur de projet et à chaque territoire d'implantation (formation-développement).

Dispositifs

La formation-développement est une méthode originale qui « forme » des porteurs de projets sur leur lieu d'activité et mobilise autour d'eux les personnes-ressources du territoire. Ils acquièrent, sur place et pendant plusieurs mois, les compétences et les savoir-faire nécessaires à la réussite de leur projet (mise en place et appropriation de nouveaux outils, capacité à piloter et développer le projet en autonomie). En retour, la réussite des projets contribue au développement de l'attractivité et des emplois du territoire.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

7 départements : Pyrénées-Atlantiques (zone massif), Hautes-Pyrénées (zones massif et hors massif) ; Haute-Garonne (zones massif et hors massif, hors grande couronne toulousaine), Ariège (zones massif et hors massif), Pyrénées-Orientales et Aude (zones massif), Gers

PROFIL CIBLE

Entreprises privées ESS
/ Hors ESS, associations
employeuses et non-
employeuses, collectif/

regroupement dans tout
secteur, structures territoriales
d'aménagement du territoire
(communes, Communautés
de Communes, Pays, ...),
structures européennes

COORDONNÉES

2 esplanade Compans
Caffarelli, CS 58012
31080 Toulouse Cedex 6
05 61 11 03 11

CONTACT

Michel MURO
contact@adepfo.fr
adepfo.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ VIVELA



La Coopérative d'Activité & d'Emploi spécialisée dans les services à la personne en Occitanie

Vivela est une SARL coopérative créée en 2007. Elle opère dans les services à la personne sous le régime de la déclaration. Elle a son siège à Perpignan et un établissement à Narbonne.

Coopérative d'Activité et d'Emploi, Vivela accompagne des entrepreneures à la création de leur activité. Autonomes et responsables de leur production, ces entrepreneurs sont aussi salariés de leur coopérative dont ils peuvent devenir associés.

Actions et dispositifs

- Hébergement juridique des activités (cadre légal, responsabilité partagée...)
- Environnement sécurisé (assurance, salariat, suivi administratif déclaratif et comptable...)
- Test des activités en grandeur vraie (au contact du marché, des clients, de la concurrence...)
- Coaching individuel des entrepreneurs-salariés (en face-à-face, à distance, par intranet)
- Ateliers collectifs (stratégie, commercial, communication, gestion, tableaux de bords...)
- Ecole pratique d'entrepreneuriat (acquisition progressive de compétences entrepreneuriales)
- Entreprise partagée (diverses activités pour 1 n° siret, 1 n° d'agrément, 1 équipe d'appui)

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets, Collectifs

CONTACT

Jacques Imbert
j.imbert@vivela.fr

COORDONNÉES

Tecnosud 230 rue James Watt
66100 Perpignan
06 82 62 00 39
vivela.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CEEI PLEIN SUD ENTREPRISES

CEEI
PLEIN SUD
ENTREPRISES

Innovar, créer, développer

Plein Sud Entreprises est une pépinière d'entreprises dédiée à l'accompagnement des projets innovants dans le département des Pyrénées-Orientales.

PSE bénéficie d'une expérience de plus de 25 années dans le domaine de l'innovation certifiée par le réseau européen EBN qui fait de PSE un Centre Européen d'Entreprises Innovantes (CEEI).

Actions et dispositifs

- Plein Sud Entreprises est un acteur du développement économique local dont les missions sont larges et concernent l'Accompagnement de Projets d'Innovation dans tous les domaines d'activité
- Accueil, évaluation et accompagnement personnalisé pour structurer le projet (du stade de l'idée à la levée de fonds)
- Aide et conseils pour mobiliser les dispositifs financiers appropriés aux étapes et la dimension du projet (ante et post-crétation)
- Mise en réseau sur prescription avec les personnes ou organismes ressources
- Formation au métier de chef d'entreprise
- L'équipe du CEEI est à même d'accompagner l'innovation à tous les stades

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département des Pyrénées-Orientales

COORDONNÉES

Hôtel d'Entreprises
Rue Edouard Belin
66600 Rivesaltes
06 68 64 85 85

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entreprises de l'ESS

CONTACT

info@pleinsudentreprises.fr
www.pleinsudentreprises.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ BGE Aude et Pyrénées-Orientales



Appui aux entrepreneurs

Depuis plus de 35 ans, BGE soutient la création d'entreprise et accompagne les entrepreneurs à toutes les étapes de la création, de l'émergence au développement de l'entreprise pour donner à tous ceux qui entreprennent les chances de réussir.

Réseau associatif à but non lucratif, BGE est formé de 80 associations implantées dans les territoires pour ouvrir des perspectives, sécuriser le parcours des entrepreneurs et créer des solutions pérennes pour l'emploi et le développement local.

Dispositifs

- Capacité entrepreneuriale, Qualification du projet, Formation et accompagnement aux métiers de futur dirigeant, Démarrage de l'activité (suivi post-crétion/ reprise). L'accompagnement mené dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic doit permettre à toute personne désireuse d'entreprendre en Occitanie de bénéficier d'un parcours personnalisé et coordonné de suivi et de conseils.
- Certification professionnelle « construire et conduire un projet entrepreneurial » : a pour objectif de doter tout porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise des compétences nécessaires à la structuration et à la conduite de son projet.
- Couveuse d'entreprise NUCLEUM, diagnostic plan d'actions « Commerce / Libéral » (public : travailleur indépendant allocataire du RSA) ; malette Du Dirigeant (public : ressortissants de l'AGEFICE y compris chefs d'entreprise installés dans l'année).

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION
Départements de l'Aude et
des Pyrénées-Orientales

Permanence d'Argelès :
3 Avenue de Charlemagne
66700 Argelès
04 68 08 90 94

PROFIL CIBLE
Porteurs de projets,
entreprises de l'ESS

CONTACT
bge.po@orange.fr
bgeoccitanie.fr/implantation/
bge-aude-et-pyrenees-orientales/

COORDONNÉES
Antenne de Perpignan :
4 Boulevard Thomas Wilson
66000 Perpignan

ZOOM : Le dispositif CitésLab^{CL}

Favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville

Le dispositif CitésLab intervient en amont du processus de **la création d'entreprise au stade de la détection et de l'amorçage**.

Dans le but de favoriser la création d'entreprise par les habitants des quartiers prioritaires Politique de la Ville, le chef de projet est un véritable interlocuteur de terrain qui vient en appui à l'émergence de projets en menant des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et un accompagnement adapté. Des permanences sont assurées dans les Maisons de quartiers, à la Mission Locale jeunes et à la Résidence Habitat Jeunes.

Vous êtes porteur d'envie/ d'idée mais vous n'osez pas vous lancer par peur, par manque de confiance ou de connaissances ?

Votre référent CitésLab est à votre écoute afin de vous accompagner à la formulation de votre projet et à la sécurisation de votre parcours de création d'entreprise.

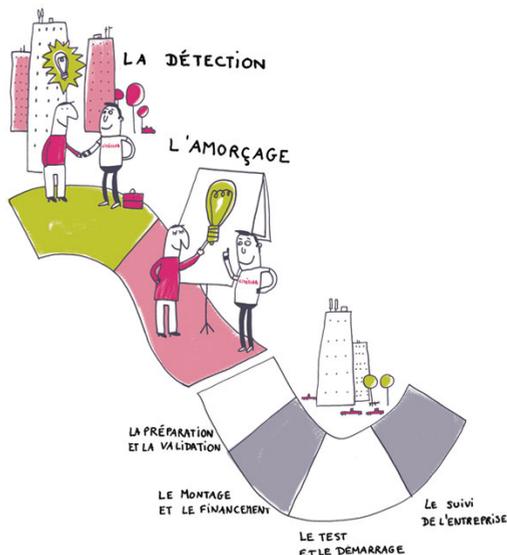
Le référent CitésLab intervient à la demande dans différentes structures afin de mener une action de sensibilisation, animer un atelier thématique et peut être sollicité par ses partenaires en fonction des besoins identifiés.

Toute personne ayant un intérêt pour la création d'entreprise peut prendre contact avec le référent local pour un premier rendez-vous d'accueil.

Contact :

Maité LAURI, Chef de projet CitésLab
BGE Aude et Pyrénées Orientales
04 68 08 90 94 / 06 48 42 60 33
bge.lauri@orange.fr
citeslab.fr/grand_public

En résumé, **CitésLab est une porte d'entrée dans le monde de la création d'entreprise !**



Portraits de 2 créateurs

LE CREATEUR

Nicolas Chancel

Age : 41 ans

Ville et quartier d'origine :
Perpignan Quartier
Centre Ancien

Niveau d'étude : Bac+2

Statut au moment de la
création : En reconversion
(sortie de formation)

[www.facebook.com/
jardinieraveloperpignan/](http://www.facebook.com/jardinieraveloperpignan/)

5 rue de la manche
66000 Perpignan
06 56 87 95 97
biloba.jardi@gmail.com

L'ENTREPRISE : Biloba

Forme juridique : Micro entreprise

Secteur d'activité : Jardinage et irrigation

Description de l'activité : Jardinier à vélo, Création de plans d'esquisses de jardin, création du jardin avec mise en place de l'irrigation. Entretien écologique (taille légère et réutilisation de la matière organique sur le jardin par broyage et compostage)

Territoire d'intervention : Perpignan et proche périphérie

Bénéfices de l'accompagnement CitésLab/BGE :

Conseils sur la communication (charte graphique), mise en réseau, et des réponses à mes questions sur le statut juridique.

Freins levés avant la création : Formation prise en charge et aide financière de mon ancienne entreprise dans le cadre du PSE.

*« Faire le plus possible avec,
le moins possible contre »*



LE CREATEUR

Marie Ferrer

Age : 43 ans

Ville et quartier d'origine :
Perpignan Quartier
Centre Ancien

Niveau d'étude : 2 fois
Bac +2

Statut au moment de la
création : Chômeuse

15 rue de la cloche d'or
66000 Perpignan
06 61 12 95 51

L'ENTREPRISE : Le Colibri et la Panthère

Forme juridique : Micro entreprise

Secteur d'activité : Revente de vêtements d'occasion

Description de l'activité : Boutique de fripes

Territoire d'intervention : Centre historique de Perpignan

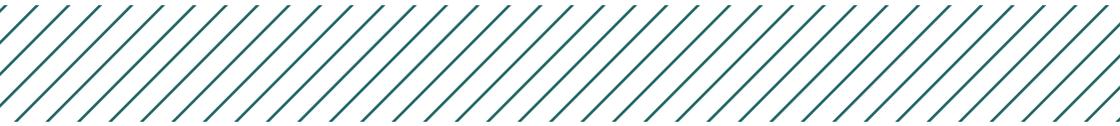
Bénéfices via l'accompagnement CitésLab/BGE : BGE m'a permis de me lancer en 2011 grâce à une formation complète, et en 2017, j'ai décidé de développer d'avantage la boutique de fripes. Cet accompagnement m'a permis d'avoir un cadre et de donner une nouvelle dynamique à mon activité.

Freins levés avant la création :

La gestion administrative, la prise de décision et le suivi global du projet.

*« Je suis convaincue que
la moitié qui sépare les
entrepreneurs qui réussissent
de ceux qui échouent est
purement la persévérance »*





04 Obtenir des financements

Au cours de l'élaboration de votre projet, vous allez être amené à chercher des financements pour la création ou le développement de votre structure. Avant de vous lancer dans la recherche de financement, sachez bien identifier vos besoins afin de solliciter les solutions adaptées.

Besoins en financement	Types de financement
Charge (dépense ou coût supporté par l'entreprise dans le cadre de son activité)	Produit de l'entreprise (Chiffre d'Affaires, cotisation...)
Investissement (dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme, la productivité de l'entreprise)	Fonds propres, Dons, Subventions d'investissement, Prêts...
Besoin en fond de roulement (montant nécessaire pour couvrir le décalage entre les dépenses effectuées par une entreprise et ses recettes)	Fonds propres, Dons, Prêts...
Pertes passées (dommages financiers subis sur une période donnée)	Dons

→ Les types de financement des entreprises

Les apports en fonds propres

Ils désignent l'ensemble des ressources pouvant être apportées par un tiers (apport en capital versé par les associés) ou par la structure (bénéfices réalisés, réserves). Ce sont les ressources destinées à rester durablement dans la structure : elles permettent le développement de l'entreprise, les investissements sur le long terme. Ils sont à distinguer des quasi fonds propres qui regroupent les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.

Les subventions

Il s'agit d'aides financières directes ou indirectes versées par exemple par une collectivité territoriale ou une fondation à une personne morale pour financer une activité d'intérêt général. Elles ne sont pas remboursables. Elles peuvent être sollicitées pour de l'investissement ou du fonctionnement et sont distribuées par l'Etat et les collectivités locales.

Les dons, donations, legs

Certaines entreprises de l'ESS peuvent solliciter des dons, donations ou legs sous forme numéraire (en percevant une somme d'argent) ou sous forme de don en nature (investissement direct : don de véhicule ou matériel informatique par exemple). Les dons sont défiscalisables pour les donateurs.

Les prêts

Les prêts sont des ressources remboursables proposés en général par des établissements de crédit, sur une durée définie et pour un projet précis. On distinguera les prêts à court terme (moins d'un an) et les prêts à moyens et longs termes (plus d'un an). Ils peuvent servir à financer de l'investissement ou les besoins de trésorerie. Par ailleurs, il existe plusieurs types de prêts en dehors des prêts bancaires.

- **Les prêts participatifs** : Il s'agit de prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres des entreprises.
- **Les prêts d'honneur** : Contrairement aux autres prêts, les prêts d'honneur sont attribués à une personne physique, le créateur de l'entreprise, à taux zéro, qui s'engage à le rembourser « sur l'honneur ». Son rôle est de faire effet de levier pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.
- **Le microcrédit** consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires « classiques » faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant.

Les garanties

La garantie est l'engagement par un tiers à rembourser une partie du prêt si l'emprunteur fait défaut. Il ne s'agit pas d'une solution de financement directe, mais elle peut s'avérer nécessaire pour obtenir des crédits dans de meilleures conditions.

→ Financer son entreprise dans l'ESS

Pour financer votre création d'entreprise, plusieurs acteurs de l'accompagnement présents dans les Pyrénées-Orientales pourront vous appuyer. Il est possible de faire appel à plusieurs dispositifs simultanément, en fonction du statut de votre entreprise et de votre secteur d'activité.

Vous pouvez également constituer un tour de table financier en mobilisant autour de votre projet les différentes sources de financement permettant de donner à votre structure une assise financière suffisamment solide pour démarrer dans de bonnes conditions.

Les banques de l'économie sociale et solidaire

- ▶ **Banque Populaire du Sud**
www.sud.banquepopulaire.fr
- ▶ **La Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon**
www.caisse-epargne.fr/languedoc-roussillon
- ▶ **Le Crédit Agricole du Languedoc**
www.ca-languedoc.fr
- ▶ **Crédit coopératif**
www.credit-cooperatif.coop
- ▶ **La Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen**
www.creditmutuel.fr
- ▶ **La Nef**
www.lanef.com

→ FOCUS : La Caisse des Dépôts

Créée en 1816, la Caisse des Dépôts et des consignations est une institution financière publique qui œuvre en faveur de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts a créé la Banque des Territoires pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS en développement, qui proposent des modèles viables et répliquables au service de l'intérêt général. Elle investit dans le capital de l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres cofinanceurs privés, publics, locaux ou nationaux.

Par ailleurs, la caisse des dépôts a créé le fonds d'investissement NovESS qui accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

EN SAVOIR PLUS

www.caissedesdepots.fr

www.banquedesterritoires.fr

Les dispositifs financiers de l'URSCOP

Le réseau coopératif dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise, transmission ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Ils sont accessibles via les délégués de l'Union régionale qui, en collaboration avec le dirigeant, définissent les besoins réels de l'entreprise et construisent un dossier financier destiné au Comité d'Engagement Financier Régional (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union Régionale.

- **Socoden**, pour consolider la trésorerie (octroi de prêts participatifs).
- **Scopininvest**, pour financer son entreprise sur du long terme : investissement en capital, en titres participatifs et obligations convertibles.
- **Sofiscop** pour se substituer à la caution personnelle du dirigeant de la SCOP. Cet outil permet de garantir les prêts à moyen terme, financements de BFR ou les crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif.

Le mécénat et les fondations

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le mécénat est un levier du financement de projets en faveur de l'intérêt général. Le mécénat a tendance à se diversifier : le don de produits et le mécénat de compétences, de plus en plus pratiqués, permettent de tisser de nouveaux liens entre les mécènes et les entreprises de l'ESS.

Les fondations, elles-mêmes entreprises de l'ESS, y jouent un rôle essentiel.

- **Plus d'informations sur les fondations :**
www.centre-francais-fondations.org

Le financement participatif

Le financement participatif, plus connu sous le nom de « crowdfunding », signifie littéralement « financement par la foule ». Ce mode de financement fait appel au grand public : il est constitué de contributions de particuliers ou personnes morales qui apportent des petits montants pour contribuer à la réalisation d'un projet. La récolte de fonds se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne et les fonds récoltés par ce biais s'inscrivent dans les fonds propres.

Le financement participatif peut prendre plusieurs formes :

- **Les dons** : le particulier investisseur apporte son soutien sous forme de don. Il peut recevoir une contrepartie de la part du porteur de projet mais celle-ci n'est pas obligatoire.
- **Le prêt** : Les plateformes de financement participatif peuvent proposer des prêts avec ou sans intérêt que le porteur de projet s'engage ensuite à rembourser à tous les contributeurs.
- **La prise de participation au capital** : Les donateurs peuvent entrer au capital de l'entreprise et ainsi, en devenir sociétaire ou actionnaire.

→ FOCUS : BPI France

La Banque Publique d'investissement est un organisme français de financement et de développement des entreprises. BPI France est présidée par la Caisse des dépôts. En Occitanie, la BPI a soutenu 7 017 entreprises à hauteur d'1,6 milliard d'euros générant 3,5 milliards de financements au total.

Parmi les solutions de financements proposées par BPI, le FISO (Fonds d'innovation sociale) et le Prêt Croissance TPE, copilotés avec la Région Occitanie, soutiennent les entreprises portant un projet d'innovation économiquement viable, et ayant un impact social.

EN SAVOIR PLUS
www.bpifrance.fr

Les concours et prix

Il existe plusieurs concours nationaux ou régionaux qui s'adressent aux porteurs de projet dans le champ de l'ESS, portés par des associations, des fondations ou des collectivités. Parmi eux, on peut citer : La France s'engage, la Fabrique Aviva, le Grand Prix de la Finance Solidaire (organisé par Finansol).

Les prix de l'ESS de la CRESS Occitanie

Le Conseil National des CRESS organise depuis 2015 les prix de l'économie sociale et solidaire, auxquels toutes les entreprises de l'ESS peuvent prétendre. En postulant aux prix ESS, les lauréats pourront recevoir un prix régional ou national. Chaque CRESS en Région remet un Prix ESS à un lauréat régional avec une somme d'argent. Les lauréats nationaux bénéficient quant à eux d'une dotation de 5 000 euros chacun, d'un support de promotion et d'un accompagnement sur mesure.

► **En savoir plus** : www.lesprix-ess.org

Les aides et appels à projets de la Région Occitanie

Un accompagnement ouvert à la majorité des filières sur tout le territoire, des « Pass » et « Contrats » adaptées au profil de votre entreprise et à la spécificité de votre projet.

Le Pass Occitanie

- Conçu pour les artisans et entreprises de moins de 50 salariés
- Intervention : subvention
- Montant de l'aide : 20 000€ maximum (50% des dépenses)

Les Contrats Occitanie

- Conçus pour les PME, ETI et associations
- Intervention : subvention ou avance remboursable
- Taux et montant de l'aide variables en fonction des contrats

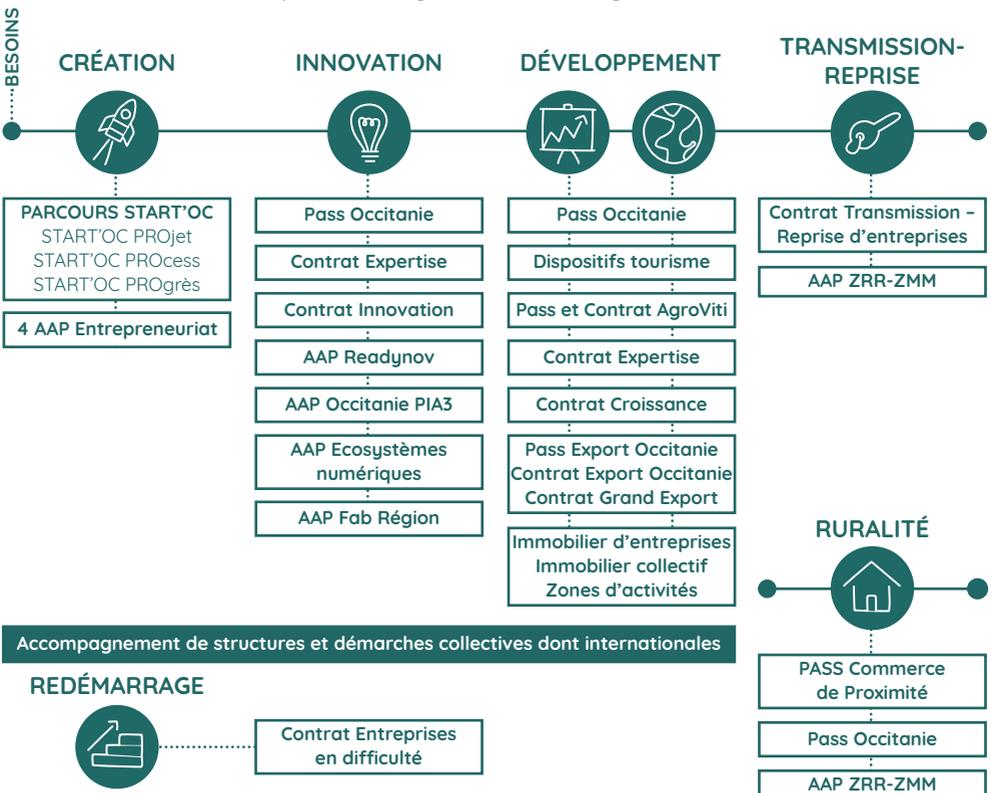
Les parcours Start'Oc

- Conçus pour financer la faisabilité commerciale du projet (études de marché, communication...)
- Intervention = subvention
- Montant de l'aide : entre 2500 et 5000€ (50% des dépenses)

Le 21 novembre 2018, la Région a présenté son plan ESS 2018-2021. La Région et les organismes accompagnateurs et/ou financeurs (URSCOP, France Active, Iès) ambitionnent de créer un fonds ESS pour répondre aux problématiques de renforcement des fonds propres des entreprises de l'ESS.

► Plan à télécharger sur laregion.fr

Pour aller plus loin, consultez le site d'AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique de la Région Occitanie : agence-adocc.com



Source : Région Occitanie.

04. Obtenir des financements

Les aides européennes

En tant que dirigeant d'une entreprise, il est possible de bénéficier d'un financement de l'Union Européenne, que ce soit sous la forme de subventions, de prêts ou de garanties. Les aides sont disponibles soit directement (programmes en accès direct de l'UE), soit via des programmes gérés au niveau régional (fonds structurels).

Les fonds structurels (et assimilés)

Ces aides servent à cofinancer des investissements et des actions exerçant un important effet de levier (par exemple, la formation à l'entrepreneuriat, les services de soutien, les pépinières d'entreprises, les mécanismes de transfert de technologie, la constitution de réseaux, etc.). Elles ont pour objectif de développer et favoriser l'esprit d'entreprise.

“Pensez à diversifier vos sources de financement”

Fonds Européen	Objectifs	Interlocuteur en Région Occitanie
FSE Fonds social européen	Favoriser l'emploi, la formation, l'intégration sociale, l'égalité homme/femme	DIRECCTE Occitanie - Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi
FEDER Fonds européen de développement régional	Améliorer l'attractivité des territoires en favorisant la création d'emploi, la recherche et l'innovation, le développement durable	Préfecture de région Occitanie
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	Soutenir les projets agricoles et d'aménagement rural	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	Soutenir les projets liés à pêche et au milieu maritime	Région Occitanie

► En savoir plus : www.europe-en-france.gouv.fr

Les acteurs du financement en ESS dans les Pyrénées-Orientales

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE



Émergence

France Active AIRDIE Occitanie
Initiative Pays Catalan



Structuration

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE
IèS
Initiative Pays Catalan



Consolidation

France Active AIRDIE Occitanie
ADIE
IèS



Changement d'échelle

France Active AIRDIE Occitanie
IèS

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ France Active AIRDIE Occitanie

FRANCE ACTIVE

Les entrepreneurs engagés

AIRDIE - OCCITANIE

De l'émergence au développement, France Active Airdie-Occitanie donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager sur leur territoire

France Active Airdie-Occitanie a pour objectif de favoriser la création et le développement de l'emploi local, de contribuer au développement économique solidaire des territoires, de soutenir la création et le développement d'entreprises sur l'Est de la Région Occitanie.

Leur mission est d'expertiser, de financer, d'accompagner et de mettre en réseau les entrepreneurs, dont les pratiques responsables et durables ont un impact positif sur le développement de leurs activités et de leurs emplois, sur le développement de leur territoire et sur la protection de l'environnement.

Dispositifs

- France Active Airdie-Occitanie accélère la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens d'agir et de s'engager sur leur territoire. Nous intervenons sur des projets très divers, depuis la création de son propre emploi par un entrepreneur, jusqu'aux projets ayant un fort impact territorial à travers leur modèle solidaire et engagé.
- De l'émergence au développement, nos interventions financières s'échelonnent de 1 000 € à 1 M€ de prêt garanti.
- Outils financiers France Active Airdie-Occitanie :
 - ✓ Des prêts solidaires et prêts d'honneur à taux 0
 - ✓ Des garanties d'emprunt bancaire
 - ✓ Des primes
 - ✓ Des apports en capitaux

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

l'Est de l'Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

franceactive.org

COORDONNÉES

15 avenue de Grande-
Bretagne

66000 Perpignan

05 62 73 16 53

contact@mp-actives.org

→ FOCUS : Qu'est-ce que le DLA ?



Le DLA est un dispositif public qui permet aux entreprises de l'ESS (Associations, SIAE, Coopératives, Agrément ESUS) de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Pourquoi solliciter un DLA ?

Il permet aux structures accompagnées de monter en compétences par l'acquisition de savoir-faire et d'éléments techniques propres à leurs caractéristiques. Il s'adresse prioritairement aux structures qui souhaitent développer leur activité et leur(s) emploi(s) (pérennisation, développement, amélioration de la qualité de vie au travail, etc.).

Une entreprise de l'ESS peut solliciter un DLA pour :

- Repenser le modèle économique de la structure
- Réfléchir à la gouvernance de l'entreprise
- Gérer les ressources humaines et la fonction employeur
- Consolider l'ancrage territorial de la structure

Pour accompagner les structures sur les besoins identifiés, les chargés de mission DLA font appel à des prestataires externes qui peuvent être des acteurs associatifs ou sous statut commercial. Ces derniers effectuent des missions de conseil et d'appui selon le cahier des charges établi par le DLA.

Quand en faire la demande ?

Un DLA peut être sollicité par la structure dès sa création ou après plusieurs années d'existence. Le.a chargé.e de mission DLA reçoit la structure pour évaluer la pertinence d'un accompagnement, puis réalise avec elle, un diagnostic partagé de sa situation et identifie la problématique. Il est à noter qu'une structure peut bénéficier de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes. Elle doit être prête à y consacrer du temps (2 à 5 jours de consultation en moyenne par accompagnement).

A qui s'adresser ?

Au niveau régional, le DLA est porté par le Mouvement Associatif Occitanie et au niveau des Pyrénées-Orientales par France Active AIRDIE Occitanie. Pour compléter leurs compétences généralistes, les DLA départementaux et régionaux s'entourent d'experts sectoriels, organisés au niveau national en Centres de ressources DLA. Ils sont portés par l'Avisé.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ ADIE

L'Association pour le droit
à l'initiative économique



L'agence du microcrédit

Pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, l'Adie propose des prêts pour financer tout type de projet : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc. Implantée sur le territoire depuis 30 ans, elle accompagne les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.

Dispositifs

- L'Adie s'adresse aux personnes sans emploi, aux salariés en situation précaire et aux travailleurs indépendants qui souhaitent créer leur entreprise, la développer.
- L'Adie finance également les personnes en couveuse d'entreprise, coopérative d'activité ou portage salarial, CESU etc.
- Elle propose des prêts jusqu'à 10 000 € pour une durée de 1 à 48 mois.
- L'Adie propose également l'accès à des financements complémentaires en complément d'un microcrédit : prêts d'honneur jusqu'à 8000 €, formules d'assurance adaptées aux besoins des micro-entrepreneurs.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors
ESS, Associations non-
employeuses

PRISE DE RENDEZ-VOUS

www.adieconnect.fr

SITE INTERNET

www.adie.org

COORDONNÉES

Délégué Territorial Aude,
Tarn et Pyrénées-Orientales :
Fabien PERION

15 avenue de Grande-
Bretagne

66000 Perpignan

06 70 50 64 59



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ IÉS

Initiatives pour une économie solidaire



La finance solidaire de proximité

IÉS est une SCIC qui collecte de l'épargne citoyenne depuis 20 ans, pour financer et accompagner des entreprises en Occitanie qui placent l'utilité sociale au cœur de leur démarche, créent des emplois et ont une activité porteuse pour le dynamisme du territoire. Agréée entreprise solidaire depuis 2007, IÉS développe un outil d'épargne labellisé Finansol, ce qui garantit la transparence et l'utilisation solidaire des fonds. IÉS fonctionne grâce à un réseau de bénévoles qui accompagnent les entrepreneurs.

Dispositifs

IÉS propose une offre en fonds propres et quasi fonds propres à moyen-long terme dédiée à des entreprises en création ou en développement implantées en Occitanie. IÉS s'adresse à des structures de dimension collective (SA, SARL, SCOP, SCIC, SICA, associations, EURL...) créatrices d'emplois ayant un lien avec l'entrepreneuriat social et solidaire. Le financement est compris généralement dans une fourchette allant de 5 000 € à 50 000 €.

Les entreprises financées par IÉS bénéficient pendant 5 ans d'un apport en fonds propres (capital, compte courant d'associé, titres participatifs...) ainsi que d'un accompagnement bénévole, assuré par des coopérateur.trice.s. Des participations minoritaires au capital, comptes courants d'associés, titres participatifs, prêts participatifs, titres associatifs, obligations convertibles sont des exemples d'outils financiers mobilisés par IÉS dans les entreprises.

Outil financier Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

SITE INTERNET

www.ies.coop

CONTACT

Le Périscope
Parc Technologique du Canal
7, rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne

COORDONNÉES

05 61 75 12 97
permanence@ies.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Initiative Pays Catalan



Le premier réseau associatif de financement de la création d'entreprise

INITIATIVE PAYS CATALAN est une association Loi de 1901 qui regroupe des acteurs publics et privés. Créée en 2000 à l'initiative des chefs d'entreprise, et grâce au Conseil Général, à la Caisse des Dépôts et aux banques, la plateforme s'est ralliée au mouvement national Initiative France - premier réseau associatif de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises en France.

Dispositifs

- IPC peut vous accorder un prêt d'honneur que vous vous engagez à rembourser (sur une période de cinq ans maximum). Ce prêt est accordé par un comité d'agrément sur la base du dossier que les professionnels de la plateforme vous auront aidé à constituer. Vous viendrez présenter votre projet devant ce comité d'experts (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables, conseillers techniques...) qui décide de la nature et du montant du prêt.
- Le prêt d'honneur ne remplace pas un prêt bancaire, il doit être en complément de ce dernier et il en facilite l'obtention. Au plan local, les banques s'appuient sur le travail effectué par la plateforme.
- IPC peut accorder des prêts d'honneur Occitanie Transmission qui concernent la Reprise et la transmission, des prêts d'honneur pour entreprises remarquables (entreprises créatrices d'emplois, et dans le secteur du développement durable) et des Prêts à Taux Zéro pour les demandeurs d'emplois.

Outil financier

Hébergement

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Pyrénées-Orientales

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS /
Hors ESS

COORDONNÉES

81 rue James WATT
66100 Perpignan
(uniquement sur RDV)
04 48 07 09 35

CONTACT

Lucie Girbaut
initiativepayscatalan@yahoo.fr

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les adhérents de la CRESS Occitanie

Les associations



Les coopératives



Les mutuelles



Spécificités régionales



Les syndicats d'employeurs



Ce guide a été conçu par la CRESS Occitanie.

Réalisé dans le cadre d'un financement DDCS / Préfecture / CGET au titre de 2018 portant sur l'animation territoriale ESS du département des Pyrénées-Orientales, il a été rédigé avec l'appui d'acteurs et réseaux locaux et régionaux de l'ESS.

La CRESS Occitanie remercie : la Préfecture de Région, l'Unité Départementale des Pyrénées-Orientales, la Région Occitanie, ainsi que les différentes structures contributrices à la rédaction du guide.

Pour rester informé des actualités, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site : cressoccitanie.org/entreprendre/





Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie

cressoccitanie.org | coventis.org

Siège social :

76 allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

05 62 16 65 50

Délégation Générale :

Immeuble Le Richemont - 1047 avenue Villeneuve d'Angoulême 34070 Montpellier

04 67 60 20 28

création graphique : www.laurineleyrat.com